

[Text]

amendments before the House in the other bill may effect that and that may be a suitable subject for examination.

Mr. Ritchie: Cannot changes in regulation make substantial changes in the cash flow one way or another?

Mr. Lang: I should not use the word "substantial". They can affect it, but not substantially having regard to the whole volume.

Mr. Ritchie: All right. Secondly, would not the interpretation of regulations by your officers in the field make substantial changes in the cash flow?

Mr. Lang: Again it is a matter of judgment whether the changes are substantial or not. The obvious duty and obligation of the commission is to carry out the administration within the spirit of the act as it stands. They do that well and efficiently. Clearly that makes a difference compared with doing it not so well. To that extent administration influences the cash flow. Again, I am not sure I should use the word "substantially", although I would not say that it has an unimportant impact.

• 1040

Mr. Ritchie: Finally, it is my experience that people have not learned how to use the sickness and accident portion. I am constantly running across people who could claim but are not claiming because they do not understand how to use it. All sickness and accident plans seem to go through this phase. It takes a number of years for people to learn how to use them. Is there any evidence that claims for sickness and accident have been increasing substantially over the years? Has there been any change?

Mr. Cousineau: Not in accordance with the forecasts.

Mr. Ritchie: What about, say, from January to December of 1972? Has any pattern developed?

Mr. Cousineau: There has been some slight increase. That was our first experience starting in January. The claims have been varying between 10,000 and 14,000 in December. They have been up and down and that includes maternity and retirement.

They varied from 10,000 to 18,000 to 21,000 in the early part of the year. They were down to 12,000 in September and now we estimate that they will be in the area of 14,000 at the end of December. So the pattern has been fairly stable.

Mr. Ritchie: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Knowles.

Mr. Knowles (Winnipeg North Centre): Mr. Chairman, I should like to get back to some of the comments made earlier today by my friend, Mr. Lambert. He and I do not always agree but I thought he was dead on this morning with respect to the issue that is before this Committee. He said that what is required is that the government demonstrate the need for Clause 1 of the bill; in other words, the need to do away with the ceiling now in Section 137 (4) of the Unemployment Insurance Act. I know some of his other views so I commend him for the fact that this morning he did not discuss whether the warrants were illegal or not. He did not discuss the question of whether the unemployed get their benefits and it is clear that the other side

[Interpretation]

damentale de la Loi elle-même. Les amendements dont la Chambre est saisie pour ce qui est de l'autre projet de loi peuvent avoir ce même effet et il peut être utile d'étudier ce point.

M. Ritchie: Des changements apportés aux règlements ne pourraient-ils pas entraîner des changements importants dans les montants crédités ou débités?

M. Lang: Je n'emploierais pas le mot «importants». Bien sûr, ils pourraient les influencer, mais pas de manière importante par rapport au volume global.

M. Ritchie: D'accord. En second lieu, l'interprétation que vos fonctionnaires font des règlements sur place ne pourrait-elle pas entraîner des changements importants dans les sommes débitées et créditées?

M. Lang: Ici encore, c'est une question de jugement si nous voulons préciser l'importance de ces changements. Les droits et les obligations évidents de la Commission consistent à effectuer des travaux d'administration dans l'esprit de la Loi actuelle. C'est ce qu'elle fait d'ailleurs avec efficacité. Ce serait très différent si elle ne travaillait pas avec efficacité. Dans cette mesure donc l'administration influence les montants débités et crédités. Ici encore, je ne suis pas sûr que j'utiliserais les mots «de manière

importante», bien que je ne puisse pas dire qu'il ne s'agit pas d'une influence négligeable.

M. Ritchie: Enfin je sais par expérience que les gens ne savent pas exactement quoi faire en cas de maladie et d'accidents. Je rencontre constamment des personnes qui auraient pu faire des réclamations, mais qui ne les ont pas faites parce qu'elles ne savaient pas comment. Tous les régimes de maladie et accidents semblent passer par ce stade. Cela prend un certain nombre d'années avant que les gens sachent comment faire. A-t-on la preuve que les réclamations pour maladie et accidents ont augmenté au cours des années? Y a-t-il eu un changement quelconque?

M. Cousineau: Pas comme on l'avait prévu.

M. Ritchie: Quelle a été la situation au cours de 1972? Une tendance s'est-elle dessinée?

M. Cousineau: Il y a eu une légère augmentation. C'était notre première expérience. Les réclamations ont varié de 10,000 en janvier à 14,000 en décembre. Il y a eu des hauts et des bas et cela comprend également la maternité et la retraite.

Elles sont passées à 18,000 et même 21,000 au cours de la première partie de l'année. Elles ont baissé à 12,000 en septembre et nous pensons qu'elles seront de 14,000 à la fin décembre. Ainsi la tendance est à peu près stable.

M. Ritchie: Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Knowles.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, j'aimerais revenir sur certains commentaires faits un peu plus tôt aujourd'hui par mon ami M. Lambert. Lui et moi ne sommes pas toujours d'accord, mais je pense qu'il avait entièrement raison ce matin en ce qui concerne la question qui est actuellement soumise au Comité. Il a dit qu'il fallait que le Gouvernement prouve que l'article 1 du projet de loi est nécessaire et qu'il est justifié de supprimer le plafond prévu actuellement à l'article 137-4 de la Loi sur l'assurance-chômage. Je sais ce qu'il pense à propos d'autres questions, aussi puis-je me permettre de le féliciter pour ne pas avoir discuté ce matin de la légitimité des mandats du Gouverneur général. Il n'a pas discuté la